

NORTH AMERICAN
INDIGENOUS
GAMES 2014
REGINA · SASKATCHEWAN



2014 JEUX
AUTOCHTONES
DE L'AMÉRIQUE DU NORD
REGINA · SASKATCHEWAN

CANDIDATURES POUR LES CONCESSIONS ET POUR LES VENDEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Envoyez vos candidatures et vos demandes d'informations à:

Regina 2014 North American Indigenous Games / Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord
Concession Services / Services des Concessions

Attn: Cultural Manager (Cultural Village) / Directrice de la Culture (Village culturel)
Venues Manager (Sport Venues) / Directeur des Sites (Sites des Épreuves)

1 First Nations Way,

Regina, SK S4S 7K2

Tel: 1-855-352-6244

Fax: 1-306-352-6258

E-mail: cultural@regina2014naig.com (Cultural Village / Village culturel)

tgirgulis@regina2014naig.com (Sport Venues / Sites des Épreuves)

Conditions de l'Accord:

Pour être considérée; votre candidature doit être remplie, signée correctement et envoyée sous pli cacheté à notre bureau avant:

DATE de clôture: 2:00 PM, Temps Central Standard, Vendredi 23 mai 2014.

Vous pouvez envoyer votre candidature pour fournir des services de concession pour n'importe quel nombre de sites qui sont énumérés dans l'Appendice C.

L'invitation pour les Services de Concession comprend les opportunités pour les sites des épreuves et pour les sites culturels.

Des détails à propos des services requis pour les sites sélectionnés et des précisions, sont inclus dans ce document.

Table des Matières

Invitation pour la candidature	1
Table des Matières	2
Préambule	3
Portée de travail et informations contextuelles	3
Politique de Concession des Sites	5
Instructions pour la candidature	7
Conditions générales	8
Appendices	
A Formulaire de Candidature	11
B Gamme principale de produits alimentaires et tarifs	13
C Sites disponibles de Concession	16

Préambule

Les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord Regina 2014 ont pour objectif d'accueillir une manifestation sportive qui est axée autour de l'athlète, qui est de première catégorie et qui est un évènement multi-sportif national présentant le développement du sport et la fierté communautaire, tout en laissant un legs durable pour la communauté, le bénévolat; et pour le développement du sport renforcé, de la culture et de la jeunesse.

D'une manière générale, les retombées économiques de l'accueil des Jeux, seront de 50 millions \$ pour la province. Plus de 23 millions \$ seront les retombées économiques pour la région de Regina.

Les concessions font partie de l'excellence de l'évènement. Nous vous offrons l'opportunité de participer à un accord mutuellement bénéfique avec les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014 (ci-après mentionnés comme étant "la Société Hôte" ou les "Jeux") en vous fournissant quelques milliers de clients avec un niveau constant de sécurité alimentaire, de service et de tarification dans toutes les concessions disponibles/dans les aires de vente aux sites des épreuves sportives et aux évènements culturels des Jeux.

Portée de travail et Informations contextuelles

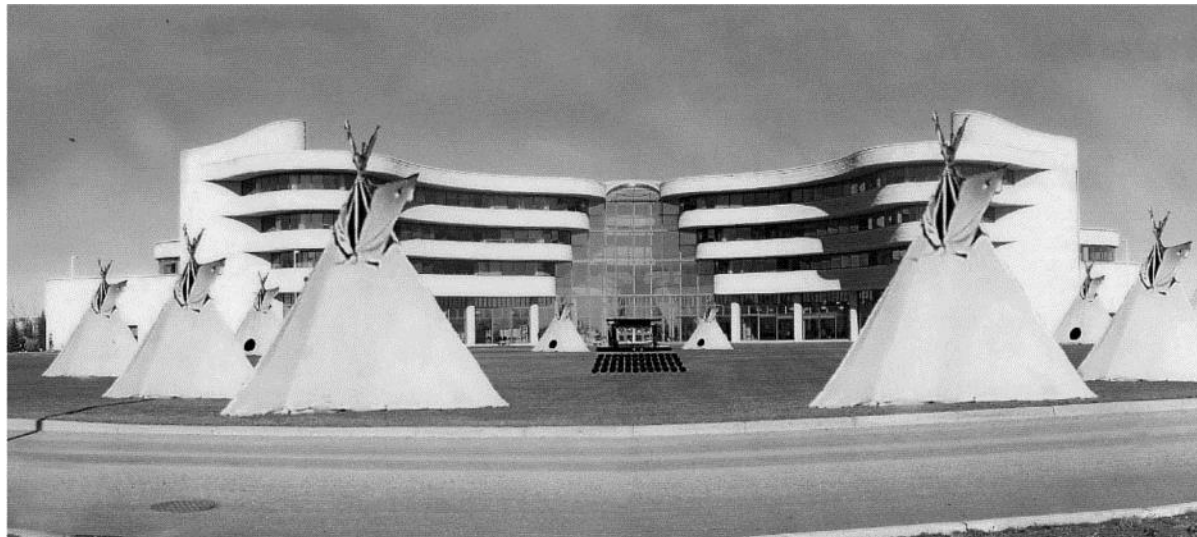
Village culturel

D'une distance de marche à pied entre le Village des Athlètes au campus de l'Université de Regina, l'Université des Premières Nations du Canada mettront en place une toile de fond pittoresque pour le Village Culturel. Le Village Culturel sera gratuit. Le Village Culturel présentera la culture autochtone par l'intermédiaire d'expositions interactives aménagées dans plus de 20 tipis, et présentées lors de démonstrations culturelles; et sur la scène principale en présentant un divertissement traditionnel et contemporain comme par exemple les danseurs/chanteurs de pow wows, de mélodies de violon, de danse carrée, de chants gutturaux Inuits, et une variété de musiciens-interprètes dans les styles musicaux : rock, pop, country et hip hop.

Les sites seront ouverts tous les jours entre 11am et 9:30pm, à partir du 21 juillet jusqu'au 25 juillet; et de 11am à 11pm le 26 juillet. Il sera interdit de consommer de l'alcool et de fumer du tabac sur le site.

Les concessions seront ouvertes normalement à partir de 11am, tous les jours. Nous attendons un flux de 350 jusqu'à 2,500 personnes qui visiteront le site tous les jours. Seuls les produits alimentaires de la nourriture traditionnelle des Autochtones seront autorisés au Village Culturel.

Dessin d'artiste



Sites des épreuves

Remarque importante: les heures de concession aux sites des épreuves seront déterminées par l'horaire des épreuves, qui est différent en fonction du site.

Canada Games Athletics Complex / Complexe d'Athlétisme des Jeux du Canada

Le Complexe d'Athlétisme des Jeux du Canada au Parc Douglas sera le site des épreuves d'athlétisme. Ce site a accueilli quelques compétitions nationales et internationales:

- 1978 Jeux Nationaux Olympiques spéciaux d'Été du Canada
- 1987 Jeux d'Été de l'Ouest du Canada
- 1998 Jeux de la Police et des Pompiers du Canada et des États-Unis
- 1998 & 2000 Jeux seniors des trois-Provinces
- 2001 Jeux Canadiens des Maîtres
- 2005 Jeux d'Été du Canada

Deux concessions seront situées au Complexe d'Athlétisme des Jeux du Canada.

Parc Rambler Park

Un autre legs des Jeux d'Été du Canada de 2005, l'avantage de ce site est d'avoir trois terrains de haut niveau pour la balle molle et quelques terrains d'entraînement qui seront destinés pour la compétition masculine de balle molle. Une concession sera située sur ce site.

Lac Wascana Lake (Ile à pins / Pine Island)

Le Lac Wascana, situé dans le magnifique Parc Wascana, est le site pour les compétitions de Canotage et de Kayak. Quelques épreuves de canotage/kayak ont déjà été accueillies à ce site en incluant les championnats de Canotage/Kayak de 2006, les Jeux d'Été du Canada de 2005 et les Jeux de l'Ouest du Canada de 1987. Une concession sera située au Sud de Pine Island, au côté nord de Lakeshore Drive.

Terrains de balle molle de Douglas Park

En plus du siège de l'Association féminine de balle molle de Regina, les quatre terrains de balle molle au Parc Douglas Park seront un des sites de compétition de balle molle des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord. Les quatre terrains de haut niveau seront aussi desservis par une concession à ce site.

Le Parc des Sports de Mount Pleasant / Mount Pleasant Sports Park

Le Parc des Sports de Mount Pleasant est un site multi-sportif situé dans la zone Uplands de Regina. Il inclut des aménagements comme le Terrain Curie / Curie Field (siège des Red Sox de Regina), le Terrain Kaplan / Kaplan Field, un des premiers terrains de balle molle à Regina et deux terrains de soccer. Une concession sera située au **Terrain Kaplan / Kaplan Field**.

Politique des Concessions des Sites

Policy No: VEN 001

1.0 Politique

1.1 Exigences générales de la Société Hôte

La Société Hôte aura l'autorité de déterminer le nombre de concessions qui pourront offrir leurs services au site. Le nombre sera déterminé et communiqué au propriétaire du Site. La Société Hôte aura l'autorité de déterminer les produits requis pour le menu principal aux concessions, les produits supplémentaires du menu permis aux concessions et le prix de vente des produits; tout ceci doit satisfaire aux besoins des concessions, en excluant les ventes de la boutique de la Société Hôte.

“Les ventes” dans cette section signifieront le prix total et final de vente des produits du menu principal et des produits du menu supplémentaire vendus lors de l'utilisation du site. Lors du calcul du prix, aucune dépense directe ou indirecte encourue lors de la fabrication, de l'emballage, de la vente, de la distribution et de la publicité des produits, ne sera déduite, et aucune déduction ne sera faite pour les comptes irrécouvrables.

Si le propriétaire du Site contrôle n'importe quelle vente de concession ou le contrat de location avec un concessionnaire, il est expressément entendu que l'inventaire requis de tous les produits nécessaires pour ces ventes, sera acheté par l'intermédiaire des commanditaires autorisés de la Société Hôte, sous condition de l'accord actuel entre le Propriétaire du Site et le Concessionnaire.

La Société Hôte aura le droit d'établir raisonnablement les heures d'opérations des concessions, ainsi que la responsabilité au niveau des assurances requises pour les concessions.

Le Propriétaire du Site (ou leur concessionnaire) s'assurera que toutes les opérations des concessions soient effectuées pendant l'utilisation du site à un standard raisonnable et conformément au protocole des concessions de la Société Hôte et aux codes, lois et réglementations applicables. La Société Hôte a le droit d'accéder aux concessions pour surveiller le respect des Termes de l'Accord du Site.

2.0 Service de restauration alimentaire

2.1 Hygiène de l'alimentation

- a. Toutes les concessions devront respecter les règles, réglementations et standards de la région de Santé de Regina Qu'Appelle.
- b. L'approbation préalable de la région de santé Regina Qu'Appelle est nécessaire avant les opérations de vente à la concession.

2.2 Spectateurs & Bénévoles

La nourriture et les boissons servies aux spectateurs et aux bénévoles doivent être approuvées par la Société Hôte.

2.3 Accessibilité

Toutes les concessions doivent être disponibles et accessibles vis-à-vis des athlètes et des spectateurs ayant un handicap et /ou un besoin spécial.

2.4 Contrôle

- a. Toutes les concessions seront contrôlées par des représentants autorisés de la Société Hôte. Les horaires des contrôles ne seront pas divulgués aux vendeurs et les contrôles peuvent être effectués sans préavis n'importe quand lors des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014.
- b. Les concessionnaires seront responsables de leur conduite et du comportement de leur personnel.

2.5 Drogue, boissons alcoolisées et tabac

- a. Les vendeurs autorisés des concessions pour la Société Hôte ne pourront pas servir les produits suivants aux spectateurs, bénévoles ou athlètes: produits pharmaceutiques, narcotiques, produits issus du tabac, boissons alcoolisées ou toute substance qui n'a pas été approuvée par la Société Hôte.
- b. La Société Hôte maintient une politique de tolérance zéro pour les vendeurs fournissant des produits pharmaceutiques et/ou des narcotiques, etc. de toute sorte. Les vendeurs qui s'avèrent violer cet Article, seront immédiatement destitués et expulsés du site; et peuvent même recevoir une amende à la discrétion de la Société Hôte.
- c. Les vendeurs qui fournissent des produits alimentaires ou des boissons aux athlètes ou aux spectateurs, qui n'ont pas été approuvés par la Société Hôte, recevront un avertissement écrit pour cesser cette activité. La révocation de la licence permettant de mener des opérations au niveau des sites des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord sera faite pour les vendeurs réalisant des infractions supplémentaires et une expulsion immédiate des installations sera effectuée.

2.6 Produits et tarification

- a. Tous les prix et les produits sont sujets à approbation de la part de la Société Hôte.
(Appendice B)
- b. L'inventaire basique de produits et les prix doivent être uniformes pour toutes les concessions du site pendant les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014, qui sont sujets cependant à des accords de concession déjà existants qui pourraient ne pas permettre de telles variations en ce qui concerne les achats de produits et les restrictions tarifaires.
- c. Les vendeurs approuvés peuvent remettre des demandes pour des articles supplémentaires au sein de l'inventaire de produits. Ces articles peuvent être remis à la Société Hôte, avant le 23 mai 2014.
- d. Un non-respect de la tarification approuvée par la Société Hôte résultera par l'envoi d'un avertissement écrit pour la première infraction. Des infractions répétées peuvent entraîner une perte de licence et/ou une expulsion immédiate à partir des installations.

2.7 Les groupes communautaires à buts non-lucratifs

La personne opérant la concession, est vivement encouragée de recruter des bénévoles à partir des groupes / clubs de la communauté locale pour pourvoir en personnel les concessions, sur une base de partage de revenu avec les groupes/clubs de service, dans le but de maximiser les avantages et la participation de la communauté.

Instructions pour envoyer votre candidature

1. Soumission

Les offres sellées doivent être remises à partir des formulaires fournis.

C'est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que les candidatures sellées sont effectuées de manière appropriée et sont envoyées dans les délais à l'adresse indiquée ci-dessous. Tout retard ou manquement au niveau de la réception des offres à cause de problèmes au niveau de l'acheminement postal ou à cause d'actes de tierces parties; sera de la responsabilité du soumissionnaire. L'offre restera ouverte pour acceptation sans changements pour 30 jours.

Le dépôt complet d'une offre devra comprendre:

- Un formulaire complet de l'offre (*Appendice A*)
- Un menu principal signé et un Formulaire de tarification indiquant votre acceptation des prix identifiés; et le dépôt de produits alternatifs et de prix pour approbation, le cas échéant (*Appendice B*)
- Un formulaire complété des sites disponibles pour les concessions, indiquant dans quels sites vous désirez opérer une concession (*Appendice C*)

L'enveloppe contenant votre dépôt, doit être identifiée clairement par "Candidature pour les Services de Concession" et envoyée à:

Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord Regina 2014 North American Indigenous Games

Attn: Cultural Manager (Cultural Village Applications) / Directrice de la Culture (Candidatures pour le Village Culturel)

Venues Manager (Sport Venue Applications) / Directeur des Sites (Candidatures pour les sites des épreuves)

1 First Nations Way,

Regina, SK S4S 7K2

Tel: 1-855-352-6244

Fax: 1-306-352-6258

2. Changements et /ou retrait d'une candidature

Les candidatures peuvent être modifiées ou retirées par le vendeur n'importe quand avant la date de clôture pour la réception de candidatures, par une note écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessus. Des changements par téléphone ne seront pas pris en compte.

3. Ajout

Les Jeux se réservent le droit d'amender ou de réviser le document de candidature avant la date

fixée pour la clôture des candidatures. Les vendeurs seront informés de tels changements par un ajout écrit.

4. Produits alternatifs

En plus de l'offre basique, le candidat est invité à offrir des produits alternatifs du menu, si cette personne pense que cet ajout peut améliorer les services proposés aux clients. Si un produit alternatif est offert, le vendeur doit clairement préciser les avantages pour les Jeux.

5. Facturation et paiement

Les concessionnaires admis et les vendeurs de nourriture doivent remettre un dépôt de garantie de 500.00 \$ par site souhaité, et libellé à "Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014" dans les 30 jours à l'issue de la notification de l'acceptation de l'offre des services de concession. Le dépôt de garantie va être appliqué au montant total dû.

Le paiement final doit être reçu avant le 10 JUIN 2014, sinon le dépôt de garantie sera annulé et l'opportunité de vente sera remise à d'autres vendeurs.

6. Après acceptation, les Jeux émettront une note écrite d'acceptation à la / aux personne(s) ayant envoyé la candidature.

Conditions générales

Les Jeux se réservent, de manière discrétionnaire, le droit d'accepter la candidature, qu'ils jugent bénéfique pour les Jeux. Les Jeux se réservent le droit de refuser n'importe quelle ou toutes les offres. Les Jeux se réservent le droit de partager l'attribution entre plusieurs personnes effectuant une offre.

Il est attendu que les vendeurs de produits alimentaires qui ont été acceptés; seront les représentants des Jeux et auront une conduite en conséquence.

Offre alternative : Définition – Alternative signifie "un choix entre deux choses".

Si le vendeur fait une estimation pour une offre alternative, il est évident que les Jeux évalueront toutes les offres basées sur les spécifications initiales. Une fois que le vendeur a été admis, les Jeux peuvent considérer toute proposition alternative du candidat accepté. Remettre une offre alternative sans préciser le prix pour un article spécifié ou pour un équivalent, résultera en une disqualification de la candidature.

Divergences: Si le candidat trouve des divergences au sein des documents, en incluant les noms de produits et les chiffres spécifiés, ou si la personne a un doute à propos de leur signification, cette personne doit notifier en une fois la Société Hôte, qui enverra des instructions écrites ou une clarification à tous les vendeurs.

Dédommagement: Le vendeur dédommagera et dégagera les Jeux de toute responsabilité, ainsi que ses membres, employé(e)s et agents, pour n'importe quelle et toutes les réclamations qui pourraient survenir à partir des agissements ou des inexécutions vis-à-vis de ses obligations conformément au contrat, sauf dans la mesure où cela est causé par la négligence des Jeux, de ses membres, de ses employé(e)s ou de ses agents. Le contrat de dédommagement s'étendra à tous les coûts pour les Jeux, au niveau de la défense vis-à-vis des réclamations contre les Jeux survenant à cause d'actes fautifs ou d'omissions des vendeurs, en incluant les frais de justice, sur la base avocat-client.

Assurance: Les vendeurs de la concession doivent obtenir et fournir une preuve de l'assurance complète

et générale, pour un montant minimum de 2,000,000.00\$ par incident et désigner les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014, comme étant un assuré supplémentaire. Dans le cas où les automobiles sont exigées pour fournir des Services, veuillez inclure la responsabilité d'accidents d'automobiles pour un montant supérieur à 1,000,000.00 \$ par fait. La certification doit prendre place un minimum de cinq (5) jour avant la date de commencement de l'Accord et le vendeur doit garder cette couverture exigée d'assurance pendant la durée de l'Accord.

Permis et licences: Les vendeurs sont responsables de l'obtention et de la délivrance de preuve d'**assurance** auprès des Jeux, ainsi que des permis et /ou des licences pour leurs services et doivent respecter toutes les lois et réglementations, concernant la préparation et la vente de nourriture aux festivals & aux festivals en Saskatchewan, Canada.

Indemnisation des travailleurs: Les vendeurs sont responsables de contacter la Commission d'indemnisation des Travailleurs pour voir si l'inscription est obligatoire. La Commission d'indemnisation des Travailleurs de Saskatchewan peut être contactée:

<http://www.wcbask.com/contact-us/>

(306) 787-4370 (Résidents de Regina)

1-800-667-7590 (Sans frais)

Risque: Toute la marchandise doit rester sous le contrôle du fournisseur.

Sécurité: Toutes les concessions doivent avoir sur le site un extincteur d'incendie qui fonctionne et une trousse de premiers secours, n'importe quand. Les concessions doivent être pourvues en personnel qui a une expérience au niveau des Premiers Secours et au niveau de la réanimation cardio-pulmonaire. Les concessionnaires ont besoin de se familiariser eux-mêmes avec le Plan d'Action d'Urgence des Jeux et avec les sites des Services Médicaux. Les Jeux fourniront à chaque concessionnaire/vendeur de nourriture, une information pertinente à leur site, comme précisé dans le Manuel des Opérations des Sites des Jeux.

Signalétique: Les Jeux mettront en place une signalétique basique pour les produits principaux de menu qui doivent être affichés bien en vue dans les concessions.

Commandites: Les vendeurs/concessionnaires doivent honorer les Accords de Commandite des Jeux.

Résiliation: N'importe quand, si dans l'opinion des Jeux, un vendeur admis ne se conforme pas aux exigences de ce contrat, les Jeux pourront résilier le contrat. Dans le cas d'une résiliation, les Jeux sont seulement responsables du paiement de n'importe quel produit ou service reçu, tout en satisfaisant les exigences du contrat jusqu'à la fin prévue.

Gestion des déchets: Les Jeux mettront en place un bac de recyclage (pour les déchets) à tous les sites. Le concessionnaire est responsable de la gestion des déchets et du nettoyage. Le concessionnaire est responsable du rejet approprié de toutes les "eaux grises" et des huiles de friture. Les zones de concessions doivent rester propres tout le temps.



Appendice A

Formulaire de soumission

Titre: **Services de Concession**

Date de clôture: **2:00 p.m., T.C.S. Lundi 23 mai 2014**

S'il vous plaît, remettez ce formulaire avec votre accord de la tarification, les frais de contrat, et les sites désirés de concession; comme mentionné par *les Instructions pour faire une soumission*.

Remis par:

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Téléphone () ____ - ____ Télécopieur () ____ - ____

Courriel _____

Personne à contacter

Objectif de la soumission:

Pour mettre en place un niveau constant de qualité et de sécurité alimentaire, de service et de tarification pour tous les clients des Jeux par les concessions/vendeurs, qui offrent leurs services aux sites des Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014.

Évaluation des soumissions:

Les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014 se réservent le droit de: (NOTE: Il n'y a pas d'ordre de préférence qui est suggéré ou insinué en ce qui concerne l'ordre dans lequel les critères sont mentionnés.)

- Rejeter totalement ou partiellement n'importe quelle ou toutes les soumissions.
- Sélectionner et récompenser un contrat pour la soumission la plus réactive.
- Vérifier la validité des renseignements fournis.
- Vérifier l'exhaustivité des documents exigés de soumission.
- Vérifier l'adhésion à la politique, aux conditions et aux instructions, comme il est précisé à l'Invitation de la soumission.
- Une preuve d'assurance qui satisfasse ou qui dépasse nos attentes, comme il est précisé.

S'il vous plaît, notez que:

- Les vendeurs devront être autonomes et devront avoir leur propre eau, devront avoir leur propre huile de friture, et rejeter de manière appropriée les "eaux grises", les déchets et l'huile de friture (cependant les Jeux fourniront des bacs de rejets sur les sites), et devront mettre en place leur stand par eux-mêmes. L'accès au réseau électrique peut être obtenu par un frais supplémentaire, puisque l'utilisation de groupes électrogènes est préférée.
- Conditions de paiement – **En reconnaissance du rôle des Jeux dans la mise en place d'opportunités de concession, tous les concessionnaires admis devront payer 1,000.00\$ aux Jeux pour chaque concession.** Un dépôt de garantie de 500.00\$ par site désiré est dû dans les 30 jours à l'issue de l'acceptation, avec le reste des frais reçu avant le 10 juin 2014. Ne pas remettre les frais à temps annulera l'Accord et le site sera accordé à un autre vendeur.

Après l'acceptation, les Jeux émettront un avis écrit d'acceptation au(x) vendeur(s) admis.

J'ai / nous avons (soussigné(s)), examiné et lu ces documents de candidature comme ils ont été émis par les Jeux Autochtones de l'Amérique du Nord de Regina 2014. Je consens/ nous consentons à fournir ces biens, ce matériel ou ces services, pour les prix à l'unité mentionnés dans ce document; ce qui inclut les frais de livraison, ou les moments précis et pour la durée des Jeux. En signant, je reconnais / nous reconnaissons mes / nos obligations pour respecter cet Accord; et je certifie / nous certifions que tous les renseignements donnés sont exacts.

_____ en date du _____ 2014
Signature de l'Officiel autorisé de la Société

_____ en date du _____ 2014
Signature du témoin



Appendice B

Menu principal officiel et tarification

Sujet aux accords de commandite.
Les prix à respecter sont en dollars canadiens.

Recommandations des prix pour le menu principal:

Sites des épreuves sportives

Hot Dogs	
Normal (8 mesures)	4.00\$
Jumbo (5 mesures)	4.75\$
Hamburger	5.00\$
Cheeseburger	5.50\$
Boissons assorties Coca-Cola (bouteilles en plastique 600 ml)	3.00\$
Powerade	3.00\$
Jus Minute Maid	3.00\$
Eau en bouteille Dasani	3.00\$
Lait/Lait au Chocolat (petit)	2.25\$
Café (pas de marque)	2.00\$
Chips / type Chip	2.00\$
Glace	
à baton / type sandwich	3.00\$
Type rolo	2.50\$
Type Popsicle/Fudgsicle	2.00\$
Barre de Céréale Nutri-Grain/Granola	1.50\$

Village culturel

(S'il vous plaît notez: à l'exception des boissons et des prix mentionnés dans les sites des épreuves sportives ci-dessus, **SEULE** la nourriture autochtone doit être servie au Village Culturel)

Tacos Indiens	5.00\$
Ragoût de viande sauvage et Bannock	5.00\$
Soupe et Bannock	4.00\$
Bannock supplémentaire avec le repas	0.50\$
Bannock (une unité)	1.00\$

C'est la responsabilité du vendeur / du Concessionnaire de fournir tous les condiments normaux et tous les ustensiles pour les clients.

Il est vivement recommandé de mettre à disponibilité d'achat les crèmes de protection solaire et les répulsifs à insectes.

Demande de produit supplémentaire / alternatif
(les produits alternatifs doivent être demandés avant le 9 mai 2014)

Produit	Description	Prix suggéré

J'ai / nous avons (soussigné(s)), examiné le document du Menu principal officiel et de la tarification, et je donne / nous donnons mon / notre accord pour fournir ces biens, ces matériels, ces services au prix unitaire mentionné dans ce document; et je demande / nous demandons l'autorisation d'avoir ces produits supplémentaires qui seront ajoutés au menu pour notre concession.

_____ en date du _____ 2014
Signature de l'Officiel autorisé de la Société

_____ en date du _____ 2014
Signature du témoin



Appendice C

Sites disponibles pour les concessions

Sports/Épreuves	Site	Site désiré (cochez SVP)
Athlétisme	Complexe Athlétique des Jeux du Canada	
Canotage/Kayak	Lac Wascana Lake – côté Sud (adjacent au Pont de l'île à Pins / Pine Island)	
Balle molle - féminin	Terrains Parc Douglas Park	
Balle molle - féminin	Terrain Kaplan Field	
Balle molle – masculin	Parc Rambler Park	
Village culturel	Terrains de l'Université des Premières Nations du Canada	

S'il vous plaît, veuillez cocher le site et le nombre de concessions dans lesquelles vous souhaitez exploiter une concession (colonne à droite). Assurez-vous de préciser tous les sites par ordre de préférence (1-6 etc.). Six concessions seront ouvertes aux opérations aux Sites des Sports et dix concessions seront ouvertes sur les terrains des Premières Nations du Canada.

S'il vous plaît, notez: SEULE la nourriture autochtone traditionnelle sera proposée au Village Culturel.